

VISITEURS

Protégez vos proches

Les visites sont strictement limitées
aux patients vaccinés ou immunisés.

Les VISITEURS doivent justifier :

- **d'un certificat de vaccination complet**
(2 injections ou 1 infection par la Covid-19 + 1 injection)
 - **ou d'un test négatif** *(RT-PCR ou antigénique ou autotest supervisé par un professionnel de santé, de moins de 72 h)*
 - **ou d'un certificat de guérison de la Covid-19** *(test RT-PCR positif datant de plus de 11 jours et moins de 6 mois)*
- ⚠ Des contrôles peuvent être effectués à tout moment par le personnel habilité.

Les mesures barrières doivent être appliquées durant toute la visite
(port du masque, distanciation, hygiène des mains)